

# Les documents de synthèse : Bilan, compte de résultat, annexes

Serge Evraert  
Christian Prat Dit Hauret

© e-theque 2002



Comptabilité-contrôle

# Les documents de synthèse : bilan, compte de résultat, annexe

Serge Evraert

Professeur

(Université Montesquieu Bordeaux IV)

Christian Prat dit Hauret

Maître de conférences

(Université Montesquieu Bordeaux IV)

Référence e-theque : 2002A0036T

ISBN : 2-7496-0005-7



©e-theque 2002

e-theque - 167 rue Jean Jaurès - 59264 Onnaing

---

Toute reproduction même partielle, par quelque procédé que se soit est interdite sans autorisation. Une copie par xérogaphie, film, bande magnétique, ou autre procédé, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par les articles L335-2 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle.

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I. Le cadre théorique de la comptabilité</b>	<b>4</b>
1. Le rôle de la comptabilité	4
2. Les propriétés de l'information comptable	6
3. Les principes comptables	7
3.1. Le principe de continuité de l'exploitation	8
3.2. Le principe de spécialisation des exercices	8
3.3. Le principe de prudence	8
3.4. Le principe d'évaluation aux coûts historiques	9
3.5. Le principe de permanence des méthodes	10
3.6. Le principe de non-compensation	10
3.7. Le principe d'importance relative	10
4. L'organisation et la logique comptables	11
4.1. L'organisation comptable	11
4.2. La logique comptable	12
4.3. Le plan de comptes	14
<b>II. Le contenu des états financiers</b>	<b>15</b>
1. Le bilan : un état patrimonial instantané	15
1.1. L'actif du bilan	16
1.2. Le passif du bilan	22
2. Le compte de résultat : une mesure du revenu annuel	27
2.1. Les charges	28
2.2. Les produits	32
3. L'annexe : un complément d'information	35
4. Le tableau des soldes intermédiaires de gestion : une analyse du résultat	35
<b>Annexe</b>	<b>38</b>
<b>Testez vos connaissances</b>	<b>44</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>59</b>

## Introduction

L'information comptable et financière produite et communiquée par les entreprises leur permet de «rendre compte». Les sociétés qui font appel public à l'épargne déploient des moyens considérables pour proposer aux différents partenaires de l'entreprise une information financière en temps réel. Ce développement de la communication financière est la continuité historique du besoin très ancien de l'homme de compter : les recherches en histoire de la comptabilité ont montré à ce titre que le «comptage» est antérieur à l'écriture.

L'OREAL, fondée il y a près d'un siècle par Eugène Schueller et leader mondial de l'industrie cosmétique, a créé en 1997 un site internet spécialisé (<http://www.loreal-finance.com/>)



pour répondre aux attentes aussi bien de l'actionnaire individuel qu'institutionnel, de l'analyste financier ou de toute autre personne à la recherche d'informations financières sur l'OREAL. En l'an 2000, plus de trois millions de personnes se sont connectées sur le site et près de 100 000 rapports annuels ont été téléchargés.

L'OREAL propose également un service aux actionnaires pour répondre aux questions comptables, juridiques ou fiscales, portant sur la vie du groupe.

De manière plus générale, la Commission des Opérations de Bourse a développé une base de données accessibles par internet (<http://www.cob.fr/> rubrique Sophie) qui permet d'obtenir en ligne les informations légales sur les sociétés cotées en Bourse (notes d'introduction au marché boursier, notes relatives aux Offres Publiques d'Achat, Offres Publiques d'Echange, Augmentation de capital,...)

Si l'information comptable et financière revêt une importance de premier ordre pour les sociétés cotées, elle est toute aussi importante pour les TPE et PME qui doivent également rendre compte tout d'abord à eux-mêmes (pour apprécier la performance de



leur gestion), à leurs actionnaires (par exemple, les membres de la famille qui ne dirigent pas l'affaire), à l'administration fiscale (pour le recouvrement de l'impôt), aux organismes sociaux (pour le financement du système de protection sociale) et aux banquiers pourvoyeurs de capitaux. Légitimée par l'ordonnance du 19 septembre 1945, la profession comptable libérale représentée par l'Ordre des Experts Comptables (<http://www.oec-paris.fr>) et composée de 16 589 membres a accompagné le développement économique des TPE et PME en leur donnant des conseils de gestion et en les aidant à remplir leurs obligations juridiques, fiscales et sociales.

Les états de synthèse (bilan, compte de résultat et annexe) définis par le Plan Comptable Général sont donc au cœur du processus démocratique de la gouvernance des entreprises françaises.

Avant de présenter le cadre théorique de la comptabilité et le contenu des états financiers, l'importance des états comptables et financiers peut être illustrée par l'expérience racontée par un auditeur chargé il y a dix ans de réviser les états financiers d'un important groupe papetier d'Europe orientale à la demande d'un groupe français en préparation d'une éventuelle acquisition : .... Il n'existait pas de comptabilité organisée.... Et l'acquisition n'eut pas lieu.

## I. Le cadre théorique de la comptabilité

### 1. Le rôle de la comptabilité

Le Plan Comptable Général définit la comptabilité comme un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et de présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

La comptabilité est une forme habituelle de représentation de la vie d'une entité économique. Elle est, comme tout modèle ou langage, un filtre qui permet l'appréhension d'une réalité en transmettant des

signes (Boussard, 1997). Pour ce dernier, la comptabilité a trois rôles fondamentaux :

- un rôle pratique et opérationnel : certaines informations sont indispensables pour la vie quotidienne ;
- un rôle stratégique : les grands principes comptables sont liés aux rationalités économiques ou juridiques ;
- un rôle politique : la comptabilité permet de légitimer certains choix fondamentaux.

	Dans l'entreprise (rôles internes)	Dans la société (rôles externes)
<u>Rôle opérationnel</u> (problèmes pratiques)	Fonction administrative (ou logistique) - comptes clients - etc...	Fonction administrative - statistiques - impôts - contrats
<u>Rôle stratégique</u> (problèmes de cohérence)	Prise de décision Mesure de la performance	Prise de décision - investisseurs - banquiers
<u>Rôle politique</u> (problèmes d'adaptation)	Dans les rapports sociaux Fonction magique du chiffre	Dans les rapports sociaux Fonction idéologique

Tableau synoptique de présentation des rôles de la comptabilité (Boussard, 1981)

L'objectif des états financiers est de fournir de l'information sur la situation financière (bilan), la performance (compte de résultat) et les méthodes comptables retenues (annexe) d'une entité.

La comptabilité remplit une fonction d'évaluation, d'aide à la décision, une fonction preuve et de contrôle.

Par sa fonction d'évaluation, elle permet de rendre compte de la valeur des éléments retenus dans les états comptables : éléments d'actif et de passif du bilan, produits et charges du compte de résultat, informations complémentaires communiquées en annexe. Elle aide les dirigeants à décider en leur communiquant des informations qui leur permettent d'agir.

La comptabilité remplit également une fonction preuve car les livres comptables, qui ont un caractère officiel, constituent une base légale à l'analyse des litiges et des différends entre les acteurs de la vie économique.

Enfin, la comptabilité permet aux tiers d'exercer un contrôle sur la gestion des dirigeants. Les actionnaires peuvent ainsi contrôler les décisions de ces derniers, les salariés vérifier le mode de calcul de la participation ou de l'intéressement, l'État s'assurer des bases de calcul de l'impôt.

## 2. Les propriétés de l'information comptable

Pour être utile, la comptabilité doit posséder un certain nombre de qualités :

- la pertinence : elle doit être adaptée aux besoins particuliers de l'utilisateur ;
- la fiabilité : l'information doit être exempte de toute erreur matérielle ou de biais ;
- la comparabilité : les méthodes comptables retenues doivent permettre une comparaison de l'évolution des états financiers dans le temps et entre les entreprises ;
- la neutralité : les choix des destinataires de l'information ne doivent pas être influencés par les préparateurs de l'information comptable ;
- l'importance relative : il est inutile de tenir compte d'une information qui n'est pas significative pour les décisions des utilisateurs de l'information comptable ;
- l'exhaustivité : l'information doit être donnée de manière complète ;
- l'image fidèle : l'information communiquée doit être vraie, juste et établie de bonne foi ;
- l'intelligibilité : l'information doit être accessible pour toute personne ayant des connaissances de base pour comprendre les états financiers ;
- le délai de disponibilité : l'information doit être donnée dans un délai approprié, au risque de perdre toute utilité ;

- le caractère vérifiable : l'information comptable doit pouvoir faire l'objet d'un contrôle.

Lassègue (1992) souligne la complexité de la mise en place d'un système d'organisation comptable et la relativité des options retenues : «la comptabilité est tiraillée entre des exigences contraires qu'elle ne parvient pas à satisfaire toutes : elle ne peut être qu'un compromis approximatif. Il est très important de comprendre cet étrange paradoxe : la comptabilité fournit des chiffres authentiques, mais ces chiffres hésitent entre les bornes d'un intervalle étendu. La raison est que la comptabilité n'est pas et ne peut pas être une «constatation passive» de faits qu'elle se bornerait à enregistrer ; elle est nécessairement une interprétation... Des informations qu'elle publie, il ne faut pas attendre une connaissance absolue, mais seulement une série d'indicateurs différents, approximatifs, révisables...»

### 3. Les principes comptables

La loi comptable a retenu un ensemble de règles que les préparateurs de l'information comptable doivent respecter pour le choix des méthodes comptables relatives à l'élaboration des comptes. Ces règles sont indiquées dans le règlement du Comité de Règlement Comptable du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général et dans le Code de Commerce.

Les différents principes comptables sont :

- le principe de continuité de l'exploitation ;
- le principe de spécialisation des exercices ;
- le principe de prudence ;
- le principe d'évaluation aux coûts historiques ;
- le principe de permanence des méthodes ;
- le principe de non - compensation ;
- le principe d'importance relative.

#### 3.1. Le principe de continuité de l'exploitation

Le préparateur des états financiers les établit en considérant que l'entité va continuer à exercer son activité dans le futur. En effet, dans le cas contraire, il conviendrait de les établir en valeur liquidative ce qui modifierait les règles et méthodes comptables.

A titre d'exemple, si l'on considère que l'entité va poursuivre son activité, il est logique de continuer à amortir les véhicules de transport en mode linéaire sur cinq ans. En revanche, si l'entité est proche de la cessation de paiement, il conviendra de les calculer en valeur liquidative.

### **3.2. Le principe de spécialisation des exercices**

Ce principe conduit à découper la vie de l'entité en exercices comptables. La période retenue par les textes est l'année. A chaque fin d'année, l'inventaire des actifs et passifs est réalisé. De même, si à la fin de l'année des produits ou des charges ne se rattachent pas à l'année écoulée, des écritures de régularisation sont comptabilisées (charges et produits constatés d'avance, créances clients acquises sur factures à établir, dettes fournisseurs relatives à des factures fournisseurs non parvenues, etc...).

Si, par exemple, une entité a versé par avance une prime d'assurances pour une période qui dépasse l'exercice comptable, le montant payé par avance sera soustrait du compte primes d'assurances par l'intermédiaire du compte d'actif de bilan : charges constatées d'avance.

### **3.3. Le principe de prudence**

L'article 14 du Code de Commerce stipule que les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence si bien que même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, il doit être procédé aux amortissements et aux provisions nécessaires. Il précise qu'il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes. A contrario, les plus values latentes sur actifs ne sont pas

comptabilisés dans les produits tant qu'elles n'ont pas été véritablement acquises suite à la vente des dits actifs.

L'application de ce principe permet d'éviter une surévaluation du patrimoine de l'entité sur les exercices futurs et toute distribution de dividendes fictifs.

A titre illustratif, si une entité est en litige avec un salarié qui a entrepris une action en justice pour obtenir des dommages et intérêts suite à un licenciement abusif, une provision pour litige sera comptabilisée dans les comptes annuels en vertu du principe de prudence. En vertu du même principe, les plus values latentes sur un portefeuille de valeurs mobilières de placement ne seront pas comptabilisées.

### **3.4. Le principe des coûts historiques**

L'article 12 du Code de Commerce stipule qu'à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, les biens acquis à titre gratuit à leur valeur vénale et les biens produits à leur coût de production.

Ce principe a le mérite de la simplicité pour l'entité car il permet d'éviter tous les ans de procéder à une réévaluation des éléments de l'actif du bilan (terrains, constructions, portefeuille de titres, brevets, marques, fonds de commerce). Il engendre également moins de coûts pour l'établissement des comptes annuels. Il présente néanmoins l'inconvénient majeur de ne pas présenter la véritable valeur des actifs. Néanmoins, l'entité a la possibilité de procéder à une réévaluation libre sous réserve de l'imposition immédiate des plus values latentes.

### 3.5. Le principe de permanence des méthodes

Selon l'article 11 du Code de Commerce, la présentation des comptes annuels comme des méthodes d'évaluation retenues ne peut être modifiée d'un exercice à l'autre à moins qu'un changement exceptionnel n'intervienne. Si des modifications devaient intervenir, elles doivent être décrites et justifiées dans l'annexe.

Le principe de permanence des méthodes permet aux utilisateurs de l'information de comparer l'évolution des états financiers d'une même entité dans le temps et également avec ceux des entreprises du même secteur d'activité.

Par exemple, si la méthode du premier entré- premier sorti a été retenue pour valoriser les stocks de marchandises au cours de l'exercice N-1, la même méthode sera retenue pour valoriser les mêmes stocks à la clôture de l'exercice N.

### 3.6. Le principe de non-compensation

L'article 13 du Code de Commerce précise que les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément. Aucune compensation ne peut être effectuée entre les postes d'actif et de passif du bilan ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat.

Par exemple, le compte «clients- avances et acomptes reçus sur commandes» est présenté au passif du bilan. Son solde apparaît séparément au passif et n'est pas soustrait du montant des créances clients à l'actif du bilan.

### 3.7. Le principe d'importance relative

Ce principe permet d'apprécier le caractère significatif des informations devant figurer dans l'annexe. Le préparateur de l'information comptable s'interroge sur les informations significatives et donc utiles pour l'aide à la décision.

Par exemple, une caution donnée par une entreprise au profit d'une filiale qui s'est endettée est une information utile, quelle que soit le montant de la caution, car elle permet de s'interroger sur la

solvabilité de la dite filiale et donc indirectement sur la valeur des titres de cette dernière au bilan de la société mère.

## 4. L'organisation et la logique comptable

### 4.1. L'organisation comptable

Les entités, quelles que soient leur taille et leur domaine d'activité, adoptent la même organisation comptable. L'information comptable parcourt un chemin comptable qui débute aux pièces justificatives (factures d'achat, de vente, bulletin de salaires, bordereau de remise de chèques, avis d'imposition, contrat d'emprunt, etc....) pour aboutir à l'élaboration des états financiers annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

Au cours d'une première étape, les pièces comptables justificatives d'une relation d'échange de l'entreprise avec un tiers (client, fournisseur, salarié, banquier, actionnaire) sont comptabilisées quotidiennement et de manière chronologique dans un livre journal. Ce livre -journal peut, pour tenir compte du nombre important de transactions, être décomposé en journaux auxiliaires (clients, fournisseurs).

Dans un deuxième temps, les écritures comptables sont reprises automatiquement dans un grand livre des comptes qui a pour but de regrouper les transactions par nature d'opérations (achats, ventes, charges externes, immobilisations, emprunts, opérations en capital, opérations de trésorerie).

Ensuite, le solde débiteur ou créditeur de chaque compte est repris dans un état appelé balance qui permet après décomposition des comptes de présenter le bilan et le compte de résultat.

## 4.2. La logique comptable

L'enregistrement des transactions de l'entité avec des tiers au livre journal repose sur la logique de la partie double. Cette logique est adaptée à la mesure des flux patrimoniaux et à la détermination du résultat se traduisant par un enrichissement ou un appauvrissement de l'entité.

Chaque transaction fait l'objet d'une double comptabilisation : l'une au débit (inscription dans la partie gauche d'un compte) et l'autre au crédit (inscription dans la partie droite d'un autre compte). Pour chaque compte, on calcule à la fin d'une période le solde obtenu par différence entre le total des débits et le total des crédits. Si le total des débits est supérieur au total des crédits, le solde est débiteur. Dans le cas contraire, il est créditeur. Les inscriptions au débit et au crédit traduisent de manière symbolique d'une part, le financement d'une transaction et d'autre part, la nature de cette même opération.

Extrait du grand livre des comptes d'un cabinet d'architecture, Compte 6155 :

615500 - Entretien/Réparation (Locaux)			Débit
5/02/01	CEMONET AQUITAINE	5859547	2 587,97
8/02/01	CLESTRA HAUSERMAN	0400172	7 650,00
8/03/01	CEMONET AQUITAINE 01/01	5859660	2 587,97
6/04/01	CEMONET AQUITAINE 02/01	5859760	2 609,17
9/05/01	CEMONET AQUITAINE 03/01	5859844	2 609,17
8/06/01	CEMONET AQUITAINE 04/01	6118608	2 609,18
9/07/01	CEMONET AQUITAINE 05/01	6118693	2 391,88
10/08/01	CEMONET AQUITAINE 06/01	6118778	2 623,30
7/09/01	CEMONET AQUITAINE 07/01	6118886	2 623,30
19/09/01	OPTIMUM SERVICES	0444348	3 462,50
10/10/01	CEMONET AQUITAINE 08/01	0444343	2 651,51
			34 405,95

Ces inscriptions peuvent se justifier par les flux de ressources et d'emplois. Le crédit d'un compte traduit une ressource d'argent (un dégagement de valeur ou de fonds) tandis que le débit traduit un

emploi d'argent (l'utilisation d'un fonds).L'inscription simultanée au débit et au crédit permet de traduire l'existence d'un double flux : réel pour l'un (en général immédiat à la date de la transaction) et monétaire pour l'autre (immédiat si le paiement est comptant ou futur si le règlement est différé).

Le bilan est composé de deux parties : d'une part, l'actif et d'autre part, le passif.

L'augmentation d'un compte de passif est une ressource (capital apporté par les actionnaires, emprunt contracté auprès d'une banque, crédit accordé par un fournisseur au moment de la livraison d'une marchandise achetée). A contrario, une diminution d'un compte de passif est un emploi de fonds (remboursement d'un emprunt, paiement de la dette à un fournisseur,...).

L'augmentation d'un compte d'actif traduit l'emploi d'une ressource. Par exemple, l'emprunt contracté auprès d'une banque a été utilisé pour acquérir un camion. La vente de marchandises (traduction d'un flux sortant de marchandises au crédit) a pour contrepartie en emploi la créance sur un client si les conditions commerciales ont prévu un paiement différé du client. En revanche, si le paiement est immédiat, la contrepartie (emploi) de la vente est l'augmentation de la trésorerie de l'entreprise (augmentation des avoirs figurant sur les comptes bancaires).

Le compte de résultat est composé de deux parties : d'une part, les produits et d'autre part, les charges.

L'augmentation des produits constitue une ressource pour l'entité. La ressource peut être liée à la qualité de l'exploitation de l'entité (produits d'exploitation et principalement le chiffre d'affaires), aux produits de la rente (produits financiers tirés de placements financiers) ou à des produits exceptionnels. Une diminution des produits est un emploi (par exemple, les rabais, remises, ristournes accordés aux clients).

L'augmentation des charges représente un emploi pour l'entité. La ressource monétaire différée ou immédiate consécutive à la réalisation d'une vente a été principalement utilisée pour acquérir

des matières ou marchandises (achats), rémunérer le personnel qui constitue la force de travail (charges de personnel : salaires et charges sociales) ou supporter le coût échelonné dans le temps des machines (dotations aux amortissements). De manière symétrique, une diminution des charges est une ressource supplémentaire pour l'entité. Sur le plan économique, cela peut se traduire par des gains de productivité.

### 4.3. Le plan de comptes

Le plan comptable propose depuis 1982 un système de codification des comptes qui facilite le travail du préparateur et du réviseur des comptes.

Les entreprises peuvent choisir entre trois systèmes :

- le système abrégé qui concerne les entreprises qui doivent respecter deux des trois critères (effectif < 10, chiffre d'affaires < 533 572 Euros, total du bilan < 228 674 Euros) : plan comptes à deux chiffres ;
- le système de base : système légal : comptes de 2 à 4 chiffres ;
- le système développé : choix volontaire : comptes de 2 à 4 chiffres et plus

Le plan comptable est composé de 7 classes principales de comptes :

- la classe 1 : comptes de capitaux ;
- la classe 2 : comptes d'immobilisations ;
- la classe 3 : les comptes de stocks ;
- la classe 4 : les comptes de tiers (créances ou dettes) ;
- la classe 5 : les comptes financiers ;
- la classe 6 : les comptes de charges ;
- la classe 7 : les comptes de produits.

Les comptes des classes 1 à 5 sont des comptes de bilan. Quant aux comptes de la classe 6 et 7, il s'agit de comptes figurant au compte de résultat.

## II. Le contenu des états financiers

Le but final d'un système d'information comptable est de produire les états de synthèse : le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Tant le bilan que le compte de résultat reposent sur une logique fonctionnelle. Le compte de résultat regroupe les produits et les charges par nature. Quant au bilan, il regroupe les éléments le composant par fonction (fonction d'investissement et fonction d'exploitation pour les actifs, fonction de financement et d'exploitation pour les passifs)

### 1. Le bilan, un état patrimonial instantané

Le bilan, présenté ci-dessous, établi par une entreprise est un compte de capital destiné à mesurer à un moment donné l'état du patrimoine d'une entité. Le Code de Commerce précise que les éléments du patrimoine de l'entité sont classés à l'actif et au passif du bilan suivant leur destination et leur provenance. Le plan comptable français définit un élément d'actif comme «tout élément de patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité» et un élément de passif comme «un élément ayant une valeur négative pour l'entreprise».

**Modèle de bilan (avant répartition) - Système abrégé**

ACTIF	Exercice N			Exercice (N - 1)	PASSIF	Exercice N	Exercice N - 1
	Brut	Amortis- sements et Provisions (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :		
Immobilisations incorporelles :					Capital.....		
- fonds commercial (b).....					Ecart de réévaluation (c).....		
- autres.....					Réserves :		
Immobilisations corporelles.....					- réserve légale.....		
Immobilisations financières (1).....					- réserves réglementées.....		
<b>Total I</b> .....	X	X	X	X	- autres (4).....		
Actif circulant :					Report à nouveau (d).....		
Stocks et en-cours (autres que marchandises) (a).....					<b>Résultat de l'exercice</b> [bénéfice ou perte] (d).....		
Marchandises (a).....					Provisions réglementées.....	X	X
Avances et acomptes versés sur commandes.....					<b>Total I</b> .....	X	X
Créances (2) :					Provisions pour risques et charges (II).....	X	X
- clients et comptes rattachés (a).....					Dettes (5)		
- autres (3).....					Emprunts et dettes assimilées.....		
Valeurs mobilières de placement.....					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....		
Disponibilités (autres que caisse).....					Fournisseurs et comptes rattachés.....		
Caisse.....					Autres (3).....		
<b>Total II</b> .....	X	X	X	X	<b>Total III</b> .....	X	X
Charges constatées d'avance (2) (*) (III).....	X	X	X	X	Produits constatés d'avance (2) (IV).....	X	X
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b> .....	X	X	X	X	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b> .....	X	X
(1) Dont à moins d'un an.....					(4) Dont réserves statutaires.....		
(2) Dont à plus d'un an.....					(5) Dont à plus de 5 ans.....		
(3) Dont comptes courants d'associés.....					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans.....		
					Dont à moins d'un an.....		

- (a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention «Dont.F avec clause de réserve de propriété». En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.
- (b) Y compris droit au bail.
- (c) A détailler conformément à la législation en vigueur.
- (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.
- (\*) Le cas échéant, les entités ouvrent un poste «Charges à répartir sur plusieurs exercices» qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.

### 1.1. L'actif du bilan

L'article 11 du Code de Commerce indique que l'actif du bilan fait apparaître au moins les éléments suivants :

- au titre de l'actif immobilisé : les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immobilisations financières ;
- au titre de l'actif circulant : les stocks et en-cours, les avances et acomptes versés sur commandes, les créances, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités ;
- les comptes de régularisation ;
- les primes de remboursement des obligations et les écarts de conversion.

### **1.1.1. L'actif immobilisé**

L'actif immobilisé regroupe les immobilisations incorporelles, corporelles et financières qui constituent des investissements réalisés par l'entité économique. Compte tenu des principes comptables admis par le Plan Comptable, ils ont été généralement acquis par l'entreprise contre un décaissement monétaire ou ont fait l'objet d'un apport de la part des actionnaires ou associés.

#### **1.1.1.1. Les immobilisations incorporelles**

Parmi les immobilisations incorporelles, on peut distinguer les frais d'établissement, les frais de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, le fonds commercial, le droit au bail ou les autres immobilisations incorporelles.

Elles se caractérisent par leur caractère intangible et immatériel mais peuvent représenter des valeurs considérables pour certaines entités commerciales.

A titre illustratif, le Groupe LVMH (<http://www.lvmh.fr>) est le premier groupe mondial de produits de luxe, avec un portefeuille de 50 marques prestigieuses (Don Pérignon, Moët et Chandon, Hennessy, Louis Vuitton, Céline, Kenzo, Lacroix, Christian Dior). Au 31 décembre 2000, les marques et autres immobilisations incorporelles représentent 23,5 milliards d'Euros à l'actif du bilan du Groupe LVMH.



L'activation des frais de recherche et de développement n'est possible que de manière dérogatoire : il doit s'agir de recherche appliquée ou de développement, les projets doivent être nettement individualisés et chaque projet doit avoir de sérieuses chances de réussite commerciale.

### *1.1.1.2. Les immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les installations techniques, matériels et outillages, les avances et acomptes ainsi que les immobilisations corporelles en cours.

Sauf cas exceptionnel de réévaluation libre, les terrains et les constructions sont comptabilisés à leur coût d'achat historique ce qui peut générer de grosses différences entre leur valeur comptable et leur valeur économique de marché.

En général, l'importance des immobilisations corporelles, et notamment du matériel et outillage industriel, traduit l'activité industrielle d'une société.

Si on analyse les comptes sociaux 2000 de la société AIR LIQUIDE ( <http://www.airliquide.com> ou email : [actionnaires@airliquide.com](mailto:actionnaires@airliquide.com) pour contacter le service actionnaires), présentés en Annexe, on constate que les immobilisations corporelles ont une valeur nette de 203,4 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

Immobilisations corporelles :

ACTIF	en millions				
	Au 31.12.1999 d'euros	Au 31.12.2000 d'euros			Au 31.12.2000 de francs
	Montant net	Montant brut	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	8,4	53,2	45,6	7,6	50,0
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	16,6	27,2	9,5	17,7	116,6
Ensembles immobiliers - Complément de valeur résultant de la réévaluation		2,3	2,3		0,1
Constructions	21,8	63,1	39,0	24,1	157,9
Installations techniques, matériels et outillages industriels	81,9	399,7	321,5	78,2	512,9
Emballages commerciaux récupérables	51,0	228,2	180,6	47,6	312,2
Autres immobilisations corporelles	17,0	61,1	46,7	14,4	94,5
Immobilisations corporelles en cours	27,1	20,4		20,4	133,7
Avances et acomptes	0,3	1,0		1,0	6,3
	<b>215,7</b>	<b>803,0</b>	<b>599,6</b>	<b>203,4</b>	<b>1 334,2</b>

### *1.1.1.3. Les immobilisations financières*

Quant aux immobilisations financières, il s'agit des participations, des créances rattachées à des participations, des autres titres immobilisés et des prêts.

Le montant des participations représente le prix d'acquisition d'une partie du capital de sociétés détenu de manière durable. L'importance de ce poste traduit l'activité «holding» d'une société. Quant aux créances rattachées à des participations, il s'agit des avances financières effectuées par une société mère à ses filiales.

Pour le groupe AIR LIQUIDE, le montant des participations (capital détenu dans d'autres sociétés) s'élève à 3 972,6 millions d'euros et celui des créances rattachées à des participations à 30,9 millions d'euros.

### *1.1.2. L'actif circulant*

### *1.1.2.1. Les stocks et en-cours*

L'actif circulant regroupe les stocks et en-cours (stock de matières premières et autres approvisionnements, en-cours de production, stocks de produits intermédiaires et produits finis, stocks de marchandises).

Le chiffrage des quantités en stocks est effectué à la date de l'inventaire, généralement le 31 décembre, qui est à la fois physique (comptage des éléments) et permanent (grâce à une gestion informatisée des stocks). Quant à la valorisation des stocks, elle est faite au coût d'achat pour les stocks de matières premières, autres approvisionnements et marchandises et au coût de production pour les en-cours de production de biens et de services et les stocks de produits finis.

### *1.1.2.2. les avances et acomptes versés sur commandes*

Il s'agit des sommes versées à des fournisseurs lors la prise de commande relative à des achats. Pour la société AIR LIQUIDE, leur montant avoisine 101 millions d'euros.

### *1.1.2.2. Les créances vis-à-vis de tiers*

Construite à partir de la logique de la partie double, la comptabilité est dite d'engagement, c'est-à-dire que le bilan patrimonial doit traduire les engagements de l'entité économique vis-à-vis de tiers (les créances à l'actif et les dettes vis-à-vis de tiers au passif).

Cette rubrique comprend les créances clients et comptes rattachés (sommes dues par les clients à la clôture de l'exercice) et les autres créances (créances sur l'Etat telle que la Taxe sur la Valeur ajoutée déductible, des avances et acomptes versés aux salariés ou des avances en comptes courants faites à des sociétés du groupe).

Pour la société AIR LIQUIDE, les créances clients et comptes rattachés s'élèvent en valeurs nettes à 418,2 millions d'euros et les autres créances à 1 395 millions d'euros.

### *1.1.2.3. Les valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement représentent la trésorerie placée par l'entité économique. Pour la société AIR LIQUIDE, leur montant s'élève à 29 millions d'Euros.

### *1.1.2.4. Les disponibilités*

Il s'agit des sommes d'argent disponibles sur un compte bancaire, postal ou en caisse à la clôture de l'exercice. Leur montant s'élève à 11,7 millions d'euros.

En conclusion, les actifs de la société AIR LIQUIDE s'élèvent en valeurs nettes à 6 465,8 millions d'Euros.

Deux postes méritent une analyse particulière : il s'agit des amortissements et des provisions. Les amortissements permettent de constater en comptabilité la dépréciation irréversible des immobilisations corporelles (constructions, installations et agencements, matériel et outillage industriels, matériel de bureau et informatique, mobilier, etc...) tandis que les provisions sont, selon le Conseil National de la Comptabilité, «la constatation comptable d'une diminution de la valeur d'un élément d'actif (provision pour dépréciation) ou d'une augmentation d'un passif exigible à plus ou moins long terme (provisions pour risques et charges)».

### *1.1.3. Les écritures de régularisation*

Parmi les comptes de régularisation, on distingue les charges constatées d'avance, les charges à répartir sur plusieurs exercices, les primes de remboursement des obligations et les écarts de conversion actif.

Pour la société AIR LIQUIDE, si les charges à répartir sur plusieurs exercices s'élèvent à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2000, les écarts de conversion actif sont de 3,9 millions d'euros.

Le montant comptabilisé en charges constatées d'avance correspond aux charges payées par avance au cours d'un exercice comptable mais qui seront consommées au cours d'un exercice ultérieur. Cette régularisation permet de respecter le principe comptable d'indépendance des exercices et de calculer le résultat sur la base d'une temporalité annuelle.

Différentes charges (charges différées, frais d'acquisition d'immobilisations, frais d'émission d'emprunts, charges à étaler) peuvent de manière dérogatoire être comptabilisées à l'actif du bilan, avant de faire l'objet d'un amortissement sur une période maximale de cinq ans, au lieu d'être comptabilisées en charges. La priorité a été accordée au principe de l'image fidèle au détriment de celui du prudence pour éviter une forte incidence négative d'une charge non récurrente (par exemple, les frais d'acquisition d'un ensemble immobilier).

Quant aux écarts de conversion actif, ils représentent les pertes de change latentes sur les opérations en monnaies étrangères qui ne sont pas dénouées à la date de l'inventaire.

## **1.2. Le passif du bilan**

Le passif du bilan, dont le total est égal à l'actif, est composé de trois parties principales : les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les dettes. S'y ajoutent les comptes de régularisation passif et les écarts de conversion passif.

### **1.2.1. Les capitaux propres**

Les capitaux propres regroupent le capital social, les primes d'émission et primes assimilées, les écarts de réévaluation, le résultat de l'exercice, la réserve légale, les réserves statutaires ou contractuelles, les réserves réglementées, les autres réserves, le report à nouveau, les subventions d'investissement et les provisions réglementées.

Le capital représente les ressources apportées par les actionnaires ou associés depuis la création de l'entité, les primes d'émission, d'apport ou de fusion étant les compléments de prix payés par de nouveaux actionnaires lors d'augmentations de capital ultérieures. La prime d'émission représente la différence, supportée par un nouvel actionnaire, entre le prix d'émission de l'action et la valeur nominale de la dite action lors d'une augmentation de capital en numéraire. Les primes d'apport apparaissent lors d'opérations en nature. Quant aux primes de fusion, elles représentent la différence entre la valeur nette des actifs apportés et l'augmentation de capital faite par la société absorbante pour rémunérer les apports effectués par les actionnaires de la société absorbée.

Quant aux différentes réserves (réserve légale, réserves statutaires, contractuelles, réglementées, autres réserves) et au report à nouveau, il s'agit d'une partie des résultats passés qui n'ont pas été distribués sous forme de dividendes. La Loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales impose aux sociétés commerciales d'affecter 5% du résultat net comptable annuel dans un compte de réserve légale et ceci dans la limite de 10% du capital social. Les conditions de l'affectation en réserves statutaires sont définies par les actionnaires ou associés dans les statuts de la société.

Les subventions d'investissement sont les ressources accordées par la Communauté Européenne, l'Etat français ou les collectivités locales (région, département, commune) afin de financer des investissements (biens immobiliers, matériel, outillage). Au fur et à mesure de l'amortissement des biens financés par la subvention, le montant de cette dernière diminue et fait l'objet d'une réintégration progressive au compte de résultat dans le compte de produits exceptionnels intitulé : Quote-Part des subventions d'investissement virées au compte de résultat.

Quant aux provisions réglementées, elles sont le symbole de l'interaction étroite qui existe entre la comptabilité et la fiscalité. Il s'agit de provisions autorisées sur le plan fiscal, telles que la provision pour hausse des prix destinée à atténuer l'impact d'une

hausse des matières premières ou d'amortissements dérogatoires tel que l'amortissement dégressif.

Pour la société AIR LIQUIDE, les différents montants des capitaux propres sont les suivants au 31 décembre 2000 :

En millions d'euros :

- capital : 1 005,7
- primes d'émission : 337,8
- écarts de réévaluation : 25,9
- réserve légale : 91,1
- réserves réglementées : 370,2
- autres réserves : 590,7  
(réserve générale, réserve pour éventualités diverses, fonds d'amortissement, réserve de change)
- report à nouveau : 561,4
- résultat de l'exercice : 501,1
- subvention d'investissements : 0,1
- provisions réglementées : 53,2

### *1.2.2. Les provisions pour risques et charges*

L'article D 8, alinéa 4, du Code de Commerce précise que «les risques et les charges, nettement précisées quant à leur objet, et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges».

Les provisions pour risques regroupent les provisions telles que les provisions pour litiges, pour garanties données aux clients, pour perte sur marchés à terme, pour amendes et pénalités ou pour pertes de change.

A titre d'exemple, une entité économique comptabilisera à la clôture de l'exercice une provision pour litiges si un procès est en cours avec un ancien salarié devant le Conseil des Prud'hommes. De même, si une entreprise supporte des pertes latentes sur des opérations en monnaies étrangères, elle comptabilisera une provision correspondant aux pertes de change latentes relatives à une

évaluation défavorable de sa créance ou de sa dette en monnaie étrangère.

Quant aux provisions pour charges, on peut citer les provisions pour pensions et obligations similaires, pour impôts, pour renouvellement des immobilisations dans le cadre des entreprises concessionnaires, les provisions pour grosses réparations ou les provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer. Par exemple, les entités économiques ont la possibilité d'inscrire au bilan sous la forme de provisions pour charges les engagements en matières de pensions, de retraite ou de compléments de retraite.

Pour la société AIR LIQUIDE, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 56,7 millions d'euros.

### *1.2.3. Les dettes*

Les dettes regroupent les emprunts obligataires convertibles, les autres emprunts obligataires, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, les emprunts et dettes financières divers, les avances et acomptes reçus sur commandes en cours, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales ainsi que les dettes sur immobilisations.

Les dettes financières peuvent être de plusieurs natures. Il peut s'agir d'emprunts obligataires émis convertibles ou non, de dettes bancaires (emprunt à moyen ou long terme destinés à financer des investissements ou financement à court terme tels que les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque) ou de dettes diverses. Ces dernières sont fréquemment représentées dans les petites et moyennes entreprises par les avances en comptes courants d'associés faites par les actionnaires pour aider l'entreprise à financer partiellement le besoin en fonds de roulement (besoins financiers générés par l'activité).

Les dettes dues à l'Etat à la clôture de l'exercice sont généralement la taxe sur la valeur ajoutée due au titre du dernier mois de l'année et le solde de l'impôt sur les bénéficiaires.

Quant aux dettes sociales, elles regroupent les salaires et les charges sociales (urssaf, assedic, caisses de retraite et de prévoyance) dus au titre du dernier mois de l'année.

Pour la société AIR LIQUIDE, les dettes s'élèvent pour l'année 2000 à 2841,7 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- emprunt et dettes auprès des établissements de crédit : 1 779,9
- emprunt et dettes financières divers : 41,8
- avances et dépôts reçus des clients : 180,6
- dettes fournisseurs et comptes rattachés : 263,2
- dettes fiscales et sociales : 167,4
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 5,2
- dettes auprès de sociétés affiliées : 403,6

#### *1.2.4. Les écritures de régularisation et les écarts de conversion passif*

De manière symétrique aux charges constatées d'avance, et afin de respecter le principe d'indépendance des exercices, toute entité économique a l'obligation de comptabiliser en produits constatés d'avance le montant des produits encaissés pour une période qui dépasse celle de l'exercice comptable au cours duquel le résultat est mesuré.

Pour les entreprises qui réalisent des opérations commerciales ou financières avec l'étranger, les écarts de conversion passif représentent les gains de change latents sur les opérations en monnaies étrangères.

Au passif du bilan de la société AIR LIQUIDE, les écarts de conversion passifs s'élèvent à 0,6 millions d'euros.

## 2. Le compte de résultat : une mesure du revenu annuel

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, rend compte de l'évolution de la situation patrimoniale qui a conduit à un enrichissement ou un appauvrissement de l'entité au cours d'une période. L'enrichissement de l'entité se traduit par l'apparition de produits et son appauvrissement par l'apparition de charges. A la fin de la période, en général une année mais parfois au bout d'un semestre ou d'un trimestre, on détermine un solde appelé résultat par différence entre le total des produits et des charges. Si le montant des produits est supérieur au montant des charges, le résultat est bénéficiaire. Dans le cas contraire, le résultat est une perte.

### Modèle de compte de résultat de l'exercice (Présentation sous forme de tableau) - Système abrégé

Charges (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1	Produits (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1
Charges d'exploitation : Achats de marchandises (a)..... Variation de stock [marchandises] (b)..... Achats d'approvisionnements (a)..... Variation de stocks [approvisionnements] (b)..... * Autres charges externes..... Impôts, taxes et versements assimilés..... Rémunérations du personnel..... Charges sociales..... Dotations aux amortissements..... Dotations aux provisions..... Autres charges..... Charges financières.....			Produits d'exploitation : Ventes de marchandises..... Production vendue [biens et services] (c)..... Production stockée (d)..... Production immobilisée..... Subventions d'exploitation..... Autres produits (2)..... Produits financiers (2).....		
<b>Total I</b> .....	X	X	<b>Total I</b> ..... Dont à l'exportation.....	X	X
Charges exceptionnelles (II)..... Impôts sur les bénéfices (III).....	X X	X X	Produits exceptionnels (2) (II).....	X	X
<b>Total des charges (I + II + III)</b> .....	X	X	<b>Total des produits (I + II)</b> .....	X	X
Solde créditeur : <b>bénéfice</b> (1).....	X	X	Solde débiteur : <b>perte</b> (3).....	X	X
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	X	X	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	X	X
* Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier..... - redevances de crédit-bail immobilier.....					
(1) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de .....			(2) Dont reprises sur provisions (et amortissements)..... (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de .....		

(a) Y compris droits de douane.

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(d) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

Le compte de résultat regroupe :

- dans les charges : les charges d'exploitation, les charges financières, les charges exceptionnelles, la participation des salariés et l'impôt sur le bénéfice ;
- dans les produits : les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

## 2.1. Les charges

### 2.1.1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent : les achats de marchandises, les variations de stock de marchandises, les achats de matières premières et autres approvisionnements, les variations de stock de matières premières et autres approvisionnements, les autres achats et charges externes, les impôts, taxes et versements assimilés à l'exception de l'impôt sur le bénéfice, les rémunérations du personnel et des dirigeants, les charges sociales, les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions qui se rapportent à l'exploitation.

La comptabilisation des achats dans le poste achats de marchandises est réalisée pour les entités économiques qui exercent une activité de négoce. Les achats de matières premières sont révélateurs d'une entreprise qui exerce une activité industrielle. La comptabilisation des variations de stocks de marchandises ou de matières premières obtenues par différence entre les stocks initiaux et finaux permet de connaître à la lecture des états financiers la consommation de marchandises ou de matières premières.

Les impôts et taxes regroupent notamment la taxe d'apprentissage (financement des premières formations technologiques et professionnelles), la participation à la formation professionnelle continue (financement de la formation des salariés au cours de leur carrière professionnelle), la participation à l'effort de construction (financement de la construction de logements pour les salariés), les impôts locaux (taxe professionnelle, taxe foncière), la taxe sur les véhicules de sociétés dues sur les voitures particulières ou les droits

d'enregistrement et de timbre par exemple, les droits dus lors de l'acquisition de parts sociales d'une autre société ou lors de l'acquisition d'un bien immobilier.

Les autres achats et charges externes regroupent les «frais généraux» supportés par l'entité économique. On peut citer les redevances de crédit-bail, les charges locatives et de copropriété, les frais d'entretien et de réparations, les primes d'assurances, les rémunérations d'intermédiaires, les honoraires, les frais de publicité, de publications et de relations publiques, les frais de transport des biens et des personnes, les frais de déplacement, de missions, de réceptions ou les frais postaux et de télécommunications.

Les charges de personnel englobent les salaires bruts versés aux salariés, les congés payés ou les primes et gratifications. Quant aux charges sociales et de prévoyance, il s'agit de toutes les sommes versées par le salarié ou l'employeur au titre de la protection sociale (charges versées à l'Urssaf au titre de l'assurance vieillesse, maladie, veuvage, des accidents du travail, des allocations familiales, de l'aide au logement ou de la contribution sociale généralisée, charges versées à l'Assedic au titre de l'allocation chômage, du financement de la retraite à 60 ans ou du fonds national de garantie des salaires, charges versées aux caisses de retraite complémentaire des salariés - régime Arrco - ou des cadres - régime Agirc-).

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont la particularité d'être des charges calculées et non décaissées puisqu'elles ne se traduisent pas par un flux monétaire. Les dotations aux amortissements permettent de constater la dépréciation irréversible d'un élément de l'actif immobilisé (construction, machine, outillage, matériel de transport, matériel de bureau et informatique). Quant aux provisions, elles répondent à l'application du principe de prudence et permettent d'informer les utilisateurs des états financiers sur la perte de valeur présente d'un actif (client douteux, difficultés d'une filiale, baisse de valeur d'un portefeuille d'action par exemple) ou de l'existence d'un risque ou d'une charge

nettement identifiés dans leur principe mais non définitifs dans leur montant (litige avec un salarié par exemple).

Les charges d'exploitation de la société AIR LIQUIDE s'élèvent à 1 150,8 millions d'euros au 31 décembre 2000 et se répartissent comme suit :

- achats de matières premières et autres approvisionnements : 35,5
- variation de stocks : - 0,9
- autres achats : 449,9
- charges externes : 276,5
- impôts et taxes et versements assimilés : 26,6
- salaires et traitements : 179,5
- charges sociales : 122,3
- dotation aux amortissements et aux provisions :
  - . sur immobilisations : 45,7
  - . sur actif circulant : 4,4
  - . pour risques et charges : 6,1
- autres charges : 5,2

### *2.1.2. Les charges financières*

Les charges financières agrègent les dotations aux amortissements et aux provisions relatives aux éléments financiers, les intérêts et charges assimilées, les pertes de change et les charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement.

Les charges d'intérêt représentent la rémunération versée aux établissements de crédit sur les emprunts contractés à moyen et long terme, les financements à court terme (escomptes d'effets de commerce, Loi Dailly, découverts bancaires) et les intérêts versés aux actionnaires et aux associés en rémunération des avances faites en compte courant.

Les pertes de change permettent de constater en comptabilité l'écart négatif entre les montants facturés et encaissés relatifs à une opération en monnaie étrangère.

Les charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement sont les moins values réalisées lors de la cession de valeurs mobilières de placement.

Pour la société AIR LIQUIDE, les charges financières s'élèvent à 108,1 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- dotation aux amortissements et aux provisions : 3,9
- intérêts et charges assimilées : 101,3
- différences négatives de change : 2,9

### *2.1.3. Les charges exceptionnelles*

Quant aux charges exceptionnelles, elles sont afférentes aux opérations de toute nature présentant ce caractère c'est-à-dire des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, sur opérations en capital et les dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles.

Les valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés égales à la différence entre le prix d'acquisition de l'immobilisation et la somme des amortissements sur le bien cédé sont comptabilisées dans la rubrique « charges exceptionnelles sur opérations en capital ».

Quant aux charges exceptionnelles sur opérations de gestion, on y retrouve le plus souvent les abandons de créances à caractère commercial ou financier (par exemple, les abandons de créances effectués par une société mère à une filiale qui aurait des difficultés financières).

Les dotations aux provisions réglementées comptabilisées sont en général les provisions pour hausse des prix ou les amortissements dérogatoires tels que les amortissements dégressifs.

Pour la société AIR LIQUIDE, les charges exceptionnelles s'élèvent à 1040,1 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 5,5
- charges exceptionnelles sur opérations en capital : 1034,5
- dotations aux provisions exceptionnelles : 0,1

## 2.2. Les produits

Les produits du compte de résultat sont regroupés par nature : les produits générés par l'exploitation, les produits d'origine financière et ceux de nature exceptionnelle.

### 2.2.1. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent les ventes de marchandises, la production vendue et stockée de biens et de services, le montant net du chiffre d'affaires qui est l'addition des ventes de marchandises et de la production vendue de biens et de services, la production immobilisée, les subventions d'exploitation et les reprises sur provisions d'exploitation.

Les ventes de marchandises représentent le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de négoce (revente sans transformation du bien acquis). La production stockée, comptabilisée dans les produits, correspond à la variation de stocks des produits finis ou des travaux en-cours (stock final sous déduction du stock initial). Elle est valorisée au coût de production. Quant à la production immobilisée, elle est la contrepartie au compte de résultat des coûts engagés par une entité pour produire une immobilisation pour elle-même (par exemple, une construction).

Les subventions d'exploitation sont des subventions qui ont été accordées à l'entité économique pour lui permettre de financer des charges d'exploitation, contrairement aux subventions d'équipement qui ont été accordées pour financer des investissements. On peut citer par exemple une subvention accordée par une municipalité à une entité économique pour lui éviter de licencier des salariés sans activité temporaire à la suite de l'incendie d'une partie de l'usine.

Les reprises sur provisions d'exploitation sont constatées en comptabilité pour annuler des provisions qui seraient devenues sans objet (disparition du risque de non paiement d'un client, stocks vendables, restauration de la santé financière d'une filiale dont on détient une participation, augmentation de la valeur d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement).

Pour la société AIR LIQUIDE, les produits d'exploitation s'élèvent à 1 330 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- production vendue de biens : 938,3
- production vendue de services : 238,4
- production stockée : 14,6
- production immobilisée : 8,9
- subvention d'exploitation : 0,3
- reprise sur provisions : 10,8
- autres charges : 118,7

### *2.2.2. Les produits financiers*

Les produits financiers regroupent les produits des participations, les produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé, les autres intérêts et produits assimilés, les reprises sur provisions à caractère financier, les gains de change et les produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement.

Les produits des participations sont fréquents dans une société holding car ils correspondent aux dividendes versés par des sociétés filiales à leur société mère. Les reprises sur provisions à caractère financier permettent d'annuler les provisions pour dépréciation des éléments financiers (titres de participation, valeurs mobilières de placement) devenues sans objet suite à la disparition du risque. Si une entité économique a perçu au moment de l'encaissement ou du décaissement d'une opération en monnaie étrangère une somme supérieure à celle facturée sur la base du cours à la date de l'opération commerciale, cette différence représente un gain de change. Quant aux produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement, ils représentent la plus value dégagée lors de la

revente des placements issus de la trésorerie (sicav, fcp, opcvn , comptes à terme).

Pour la société AIR LIQUIDE, les produits financiers s'élèvent à 275,2 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- produits financiers de participations : 206,5
- produits financiers d'autres valeurs mobilières : 62,5
- autres intérêts et produits assimilés : 2,9
- reprise sur provisions : 0,6
- différences négatives de change : 2,7

### *2.2.3. Les produits exceptionnels*

Quant aux produits exceptionnels, ils sont afférents aux opérations de toute nature présentant ce caractère c'est-à-dire les produits exceptionnels sur les opérations de gestion, sur les opérations en capital, les reprises sur provisions exceptionnelles et les transferts de charges.

Parmi les produits exceptionnels, on peut citer l'importance des produits exceptionnels sur opérations en capital qui correspondent au prix de vente des immobilisations cédées qu'elles soient incorporelles, corporelles ou financières. La différence arithmétique entre le produit de cession d'un élément d'actif et la valeur nette comptable de l'élément d'actif cédé permet de connaître le résultat de cession (plus value ou moins value).

Pour la société AIR LIQUIDE, les produits exceptionnels s'élèvent à 1307,3 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- produits exceptionnels sur opérations de gestion : 45,4
- produits exceptionnels sur opérations en capital : 1 233,3
- reprise sur provisions : 28,6

### **3. L'annexe : un complément d'information**

L'article 8 du Code de Commerce stipule que «les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe : ils forment un tout indissociable». Selon l'article 9, l'annexe complète et

commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat et lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle mentionnée au présent article, des informations complémentaires doivent être données dans l'annexe. Selon le même article, «si, dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation ou du résultat, il doit y être dérogé ; cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise»

L'annexe aux comptes annuels comprend des informations sur les règles et méthodes comptables retenues pour établir les comptes annuels :

Taux d'amortissement par nature d'immobilisations, méthodes de valorisation des stocks. Elle inclut également des notes d'information relatives à la variation au cours de l'exercice des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, des capitaux propres, le détail des provisions, le tableau des échéances des créances et des dettes ou le montant des engagements hors bilan.

#### **4. Le tableau des soldes intermédiaires de gestion : une analyse du résultat**

La présentation détaillée du compte de résultat selon le système développé est complétée par le tableau des soldes intermédiaires de gestion qui permet de décomposer le résultat dégagé par une entité économique.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits (Colonne 1)		Charges (Colonne 2)		Soldes intermédiaires des exercices (Colonne 1 - Colonne 2)		N	N - 1
Ventes de marchandises .....		Coût d'achat des marchandises vendues .....		• Marge commerciale .....			
Production vendue .....		ou Déstockage de production .....					
Production stockée .....				• Production de l'exercice .....			
Production immobilisée .....							
<b>Total</b> .....		<b>Total</b> .....					
• Production de l'exercice .....		Consommation de l'exercice en provenance de tiers .....		• Valeur ajoutée .....			
• Marge commerciale .....							
<b>Total</b> .....							
• Valeur ajoutée .....		Impôts, taxes et versements assimilés .....		• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation .....			
Subventions d'exploitation .....		Charges de personnel .....					
<b>Total</b> .....		<b>Total</b> .....					
• Excédent brut d'exploitation .....		• ou insuffisance brute d'exploitation .....					
Reprises sur charges calculées et transferts de charges non affectables .....		Dotations aux amortissements et aux provisions .....		• Résultat d'exploitation .....			
Autres produits .....		Autres charges .....					
<b>Total</b> .....		<b>Total</b> .....					
• Résultat d'exploitation .....		• ou Résultats d'exploitation .....		• Résultat courant avant impôts .....			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun .....		Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun .....					
Produits financiers .....		Charges financières .....					
<b>Total</b> .....		<b>Total</b> .....					
Produits exceptionnels .....		Charges exceptionnelles .....		• Résultat exceptionnel .....			
• Résultat courant avant impôts .....		• ou résultats courant avant impôts .....					
• Résultat exceptionnel .....		• ou Résultat exceptionnel .....		• Résultat de l'exercice .....			
		Participation des salariés .....					
<b>Total</b> .....		Impôts sur les bénéfices .....					
		<b>Total</b> .....					
Produits de cessions d'éléments d'actif .....		Valeur comptable des éléments cédés .....		• Résultat sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés .....			

Le premier indicateur est la marge commerciale qui est égale à la différence entre les ventes de marchandises nettes des rabais, remises et ristournes et la consommation de marchandises (somme des achats de marchandises et de la variation de stock de marchandises). C'est le solde fondamental des activités de négoce qui conditionne la rentabilité finale dégagée par l'entité économique.

Le deuxième indicateur est la production de l'exercice qui s'obtient par sommation de la production vendue de biens ou de services, de la production stockée (stock final - stock initial) et de la production immobilisée. Il permet de mesurer l'activité des entreprises industrielles et de services.

Le troisième indicateur est la valeur ajoutée qui est égale à la somme des deux soldes précédents (marge commerciale et production de l'exercice) sous déduction de la consommation de l'exercice en provenance de tiers. Cette dernière se calcule en additionnant les consommations de matières premières et autres approvisionnements

(achats et variation de stock) et les autres achats et charges externes. La valeur ajoutée est le meilleur indicateur de création de richesse d'une entité économique. Elle est la base de rémunération de tous les facteurs de production qui ont concouru à sa réalisation (salariés, Etat, organismes sociaux, organismes prêteurs, actionnaires).

L'excédent brut d'exploitation mesure le flux de trésorerie potentiel créé par l'activité d'exploitation de l'entreprise. Il est égal à la somme de la valeur ajoutée et des subventions d'exploitation sous déduction des impôts et taxes et des charges de personnel. Il permet d'apprécier la rentabilité opérationnelle d'une entité économique et plus particulièrement dans le domaine des services où le principal coût est représenté par les charges de personnel.

Le cinquième solde est le résultat d'exploitation égal à la somme de l'excédent brut d'exploitation, des reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation, des autres produits sous déduction des dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation et autres charges. Il permet d'appréhender la rentabilité économique d'une entité économique après prise en compte des principaux facteurs de production : matières, frais généraux, coût du travail et coût de l'outil.

Le résultat d'exploitation complété des quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (produits ou charges) et du résultat financier (produits financiers sous déduction des charges financières) permet de calculer le résultat courant avant impôt.

Le résultat exceptionnel est un indicateur indépendant du précédent obtenu par différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles.

Quant au résultat de l'exercice, il s'obtient par sommation entre le résultat courant avant impôt et le résultat exceptionnel après imputation de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéfices.

Pour conclure, le dernier indicateur permet de connaître le résultat sur cession d'éléments d'actifs immobilisés calculé par différence entre les produits de cession d'éléments d'actif et la valeur comptable des éléments cédés.

## ANNEXE : COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AIR LIQUIDE AU 31 DECEMBRE 2000 : BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

### Bilan au 31 décembre 2000

	en millions				
	Au 31.12.1999 d'euros	Au 31.12.2000 d'euros			Au 31.12.2000 de francs
<b>ACTIF</b>	Montant net	Montant brut	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8,4</b>	<b>53,2</b>	<b>45,6</b>	<b>7,6</b>	<b>50,0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	16,6	27,2	9,5	17,7	116,6
Ensembles immobiliers - Complément de valeur résultant de la réévaluation		2,3	2,3		0,1
Constructions	21,8	63,1	39,0	24,1	157,9
Installations techniques, matériels et outillages industriels	81,9	399,7	321,5	78,2	512,9
Emballages commerciaux récupérables	51,0	228,2	180,6	47,6	312,2
Autres immobilisations corporelles	17,0	61,1	46,7	14,4	94,5
Immobilisations corporelles en cours	27,1	20,4		20,4	133,7
Avances et acomptes	0,3	1,0		1,0	6,3
	<b>215,7</b>	<b>803,0</b>	<b>599,6</b>	<b>203,4</b>	<b>1 334,2</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	3 591,2	3 974,7	2,1	3 972,6	26 058,2
Créances rattachées à des participations	31,2	30,9		30,9	203,0
Autres titres immobilisés	113,3	224,3	6,1	218,2	1 431,2
Prêts	2,0	1,8		1,8	11,5
Autres immobilisations financières	3,9	5,3		5,3	34,8
	<b>3 741,6</b>	<b>4 237,0</b>	<b>8,2</b>	<b>4 228,8</b>	<b>27 738,7</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>3 965,7</b>	<b>5 093,2</b>	<b>653,4</b>	<b>4 439,8</b>	<b>29 122,9</b>
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières et autres approvisionnements	6,0	7,2	0,4	6,8	44,4
En-cours de production	13,3	21,5		21,5	141,3
Produits intermédiaires et finis	30,4	33,4	1,9	31,5	207,0
	<b>49,7</b>	<b>62,1</b>	<b>2,3</b>	<b>59,8</b>	<b>392,7</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>117,5</b>	<b>101,5</b>		<b>101,5</b>	<b>665,9</b>
<b>Créances</b>					
Créances clients et comptes rattachés	385,9	425,5	7,3	418,2	2 743,4
Créances sociétés affiliées et autres	1 068,2	1 397,0	2,0	1 395,0	9 150,2
	<b>1 454,1</b>	<b>1 822,5</b>	<b>9,3</b>	<b>1 813,2</b>	<b>11 893,6</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>29,0</b>		<b>29,0</b>	<b>190,2</b>
<b>Banques, chèques postaux, caisses</b>	<b>14,5</b>	<b>11,7</b>		<b>11,7</b>	<b>76,9</b>
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>62,1</b>	<b>6,8</b>		<b>6,8</b>	<b>44,7</b>
	<b>1 697,9</b>	<b>2 033,6</b>	<b>11,6</b>	<b>2 022,0</b>	<b>13 264,0</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>37,0</b>	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>	<b>0,5</b>
<b>Ecart de conversion actif</b>	<b>0,6</b>	<b>3,9</b>		<b>3,9</b>	<b>25,4</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 701,2</b>	<b>7 130,8</b>	<b>665,0</b>	<b>6 465,8</b>	<b>42 412,8</b>

	en millions			
	Au 31.12.1999 d'euros	Au 31.12.2000 d'euros		Au 31.12.2000 de francs
<b>PASSIF</b>	Avant approbation des comptes	Avant approbation des comptes	Après approbation des comptes	Avant approbation des comptes
<b>Capitaux propres</b>				
Capital	911,5	1 005,7	1 005,7	6 597,1
Primes d'émission	428,0	337,8	337,8	2 216,1
Ecart de réévaluation	28,1	25,9	25,9	169,7
Réserves :				
- Réserve légale	88,5	91,1	100,5	597,9
- Réserves réglementées	462,8	370,2	463,4	2 428,4
- Réserve générale	512,4	511,2	511,2	3 353,0
- Réserve pour éventualités diverses	69,5	69,5	69,5	455,7
- Fonds d'amortissement	2,3	2,3	2,3	14,8
- Réserve de change	7,7	7,7	7,7	50,2
Report à nouveau	404,2	561,4	642,0	3 682,6
Résultat de l'exercice	310,1	501,1		3 286,8
<b>Sous-total</b>	-	-	<b>3 166,0</b>	-
Subventions d'investissements	0,1	0,1	0,1	0,5
Amortissements dérogatoires	51,0	47,5	47,5	311,4
Autres provisions réglementées	8,4	5,7	5,7	37,3
	<b>3 284,6</b>	<b>3 537,2</b>	<b>3 219,3</b>	<b>23 201,5</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	52,6	53,7	53,7	352,0
Provisions pour charges	1,8	3,0	3,0	19,6
	<b>54,4</b>	<b>56,7</b>	<b>56,7</b>	<b>371,6</b>
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 512,1	1 779,9	1 779,9	11 675,7
Emprunts et dettes financières divers	49,3	41,8	41,8	274,1
Avances et dépôts reçus des clients	182,2	180,6	180,6	1 184,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	194,6	263,2	263,2	1 726,3
Dettes fiscales et sociales	79,1	167,4	203,5	1 098,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9,7	5,2	5,2	34,1
Dettes auprès de sociétés affiliées et autres	305,3	403,6	403,6	2 648,1
Dividendes			281,8	
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>29,4</b>	<b>29,6</b>	<b>29,6</b>	<b>194,0</b>
	<b>2 361,7</b>	<b>2 871,3</b>	<b>3 189,2</b>	<b>18 835,4</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>				
	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>4,3</b>
<b>Total du passif</b>	<b>5 701,2</b>	<b>6 465,8</b>	<b>6 465,8</b>	<b>42 412,8</b>

## Compte de résultat

	1999	2000	2000
	d'euros	d'euros	de francs
<i>en millions</i>			
<b>CHARGES</b>			
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	39,8	35,5	233,0
Variation de stocks	(1,8)	(0,9)	(5,9)
Autres achats	450,5	449,9	2 951,2
Charges externes	232,8	276,5	1 813,5
Impôts, taxes et versements assimilés	31,0	26,6	174,6
Salaires, traitements et provisions pour congés payés	174,6	179,5	1 177,5
Charges sociales	116,6	122,3	802,3
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	56,7	45,7	299,4
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	3,8	4,4	28,7
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	18,0	6,1	40,2
Autres charges	4,5	5,2	34,2
	<b>1 126,5</b>	<b>1 150,8</b>	<b>7 548,7</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,6	3,9	25,4
Intérêts et charges assimilées	63,1	101,3	664,7
Différences négatives de change	1,6	2,9	19,0
	<b>65,3</b>	<b>108,1</b>	<b>709,1</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion	9,8	5,5	36,3
Sur opérations en capital	11,3	1 034,5	6 785,7
Dotations aux amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées			
Dotations aux provisions pour risques et charges et pour dépréciations exceptionnelles	1,9	0,1	0,9
	<b>23,0</b>	<b>1 040,1</b>	<b>6 822,9</b>
<b>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>11,0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>45,4</b>	<b>110,7</b>	<b>726,0</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 262,0</b>	<b>2 411,4</b>	<b>15 817,7</b>
<b>Bénéfice net avant plus value d'apport</b>	<b>310,1</b>	<b>341,2</b>	<b>2 238,0</b>
Plus value nette sur titres apportés à des sociétés affiliées		159,9	1 048,8
<b>Bénéfice net total</b>	<b>310,1</b>	<b>501,1</b>	<b>3 286,8</b>
<b>Total général</b>	<b>1 572,1</b>	<b>2 912,5</b>	<b>19 104,5</b>

	1999 d'euros	2000 d'euros	en millions 2000 de francs
<b>PRODUITS</b>			
<b>Produits d'exploitation</b>			
Production vendue :			
- Biens	956,6	938,3	6 155,0
- Services et activités annexes	147,0	238,4	1 564,0
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 103,6</b>	<b>1 176,7</b>	<b>7 719,0</b>
Production stockée	23,1	14,6	96,0
Production immobilisée	17,5	8,9	58,4
Subventions d'exploitation	0,2	0,3	1,7
Reprises sur provisions	17,8	10,8	70,8
Charges ne concernant pas l'exploitation	14,9	4,6	30,5
Autres produits	89,2	114,1	748,4
	<b>162,7</b>	<b>153,3</b>	<b>1 005,8</b>
	<b>1 266,3</b>	<b>1 330,0</b>	<b>8 724,8</b>
<b>Produits financiers</b>			
De participations	208,2	206,5	1 354,5
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	34,3	62,5	410,0
Autres intérêts et produits assimilés	1,1	2,9	18,7
Reprises sur provisions	0,8	0,6	4,0
Différences positives de change	3,1	2,7	17,5
	<b>247,5</b>	<b>275,2</b>	<b>1 804,7</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion	22,0	45,4	297,6
Sur opérations en capital	14,5	1 233,3	8 090,1
Reprises sur provisions	21,8	28,6	187,3
	<b>58,3</b>	<b>1 307,3</b>	<b>8 575,0</b>
<b>Total des produits</b>	<b>1 572,1</b>	<b>2 912,5</b>	<b>19 104,5</b>
<b>Total général</b>	<b>1 572,1</b>	<b>2 912,5</b>	<b>19 104,5</b>

## TESTEZ VOS CONNAISSANCES

### QUESTIONS

1. Donnez une définition du bilan d'une entité économique
2. Donnez une définition du compte de résultat
3. Quelles sont les classes de comptes figurant dans le bilan ?
4. Quelles sont les classes de comptes figurant au compte de résultat ?
5. Indiquez les grandes étapes du chemin comptable
6. Enoncez quelques principes comptables et illustrez-les par une écriture comptable
7. Donnez une définition de la logique comptable de la partie double
8. Donnez quelques exemples de ressources
9. Donnez quelques exemples d'emplois
10. Donnez une définition de l'amortissement
11. Donnez une définition des provisions
12. Donnez des exemples de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif
13. Donnez une définition des provisions pour risques et charges
14. Donnez des exemples de provisions pour risques et charges
15. Enoncez les propriétés de l'information comptable
16. Donnez quelques exemples de comptes d'actif

17. Donnez quelques exemples de comptes de passif
18. Donnez quelques exemples de comptes de charges
19. Donnez quelques exemples de comptes de produits
20. Donnez une définition de l'annexe
21. Précisez les mentions obligatoires de l'annexe
22. Quels sont les soldes intermédiaires de gestion ?
23. Précisez les modalités de calcul de la marge commerciale
24. Précisez les modalités de calcul du coût d'achat des marchandises vendues
25. Précisez les modalités de calcul de la production de l'exercice
26. Précisez les modalités de calcul de la valeur ajoutée
27. Précisez les modalités de calcul des consommations de l'exercice en provenance de tiers
28. Précisez les modalités de calcul de l'excédent brut d'exploitation
29. Précisez les modalités de calcul du résultat d'exploitation
30. Précisez les modalités de calcul du résultat courant avant impôt
31. Précisez les modalités de calcul du résultat net comptable
32. Précisez les modalités de calcul du résultat sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés

## RÉPONSES

### 1. Donnez une définition du bilan d'une entité économique

Le bilan est un état de synthèse annuel qui permet de présenter le patrimoine d'une entité économique.

Il comprend deux parties :

- l'actif qui recense tous les biens qui appartiennent à l'entité économique (terrains, immeubles, titres, stocks, créances, liquidités) ;
- le passif qui regroupe tout ce que doit l'entité économique d'une part aux actionnaires ou associés (capital, réserves, résultat de l'année) et aux tiers (banquiers, fournisseurs, salariés, Etat, organismes sociaux,...).

[Retour Questions](#)

## 2. Donnez une définition du compte de résultat

Le compte de résultat est un état de synthèse annuel qui permet de savoir si l'entreprise a réalisé un bénéfice ou une perte.

Il comprend deux parties :

- les produits dégagés par l'exploitation (ex : le chiffre d'affaires), l'activité financière (ex : les dividendes reçus de filiales ou issus du placement d'une trésorerie excédentaire) ou de nature exceptionnelle (ex : le prix de vente d'une immobilisation) ;
- les charges générées par l'exploitation (ex : achats de matières premières, charges de personnel, amortissement du matériel), de nature financière (ex : frais financiers sur emprunt bancaire ou sur découvert) ou exceptionnelle (ex : l'abandon d'une créance à une filiale en difficulté).

[Retour Questions](#)

## 3. Quelles sont les classes de comptes figurant dans le bilan ?

Le bilan regroupe 5 classes de comptes : les classes de 1 à 5 :

- la classe 1 : comptes de capitaux (au passif) ;
- la classe 2 : comptes d'immobilisations (à l'actif) ;
- la classe 3 : comptes de stocks et en-cours (à l'actif) ;
- la classe 4 : comptes de tiers (à l'actif pour les comptes de créances et au passif pour les comptes de dettes vis-à-vis de tiers) ;
- la classe 5 : comptes financiers (à l'actif pour les disponibilités et au passif pour les découverts bancaires).

[Retour Questions](#)

#### 4. Quelles sont les classes de comptes figurant au compte de résultat ?

Le compte de résultat regroupe deux classes de comptes (classes 6 et 7) et permet de déterminer le résultat (compte 12 de classe 1).

La classe 6 regroupe les comptes de charges.  
La classe 7 regroupe les comptes de produits.

[Retour Questions](#)

#### 5. Indiquez les grandes étapes du chemin comptable

Le chemin comptable correspond aux différentes étapes parcourues par l'information comptable :

- Etape 1 : l'existence de pièces justificatives ;
- Etape 2 : la comptabilisation au journal ;
- Etape 3 : l'enregistrement au grand livre des comptes ;
- Etape 4 : l'établissement d'une balance ;
- Etape 5 : la construction des états de synthèse (bilan, compte de résultat et annexe).

[Retour Questions](#)

## 6. Énoncez quelques principes comptables et illustrez-les par une écriture comptable

Les différents principes comptables sont :

- l'hypothèse de continuité de l'exploitation  
Si la continuité de l'exploitation est compromise, on comptabilisera une provision pour dépréciation des stocks si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur liquidative.
- le principe de séparation des exercices :  
Si une entité économique a livré avant la clôture de l'exercice des marchandises à un client sans que la facture lui ait été adressée, on comptabilisera la créance sur les clients avec comme contrepartie le montant correspondant à la vente.
- le principe de prudence :  
Si une entité économique détient un portefeuille de valeurs mobilières de placement dont la valeur réelle est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement sera comptabilisée.
- le principe d'évaluation aux coûts historiques :  
La valeur d'un ensemble immobilier est celle du prix d'acquisition initial. Sauf cas exceptionnel de réévaluation libre, la valeur comptable de l'immeuble n'est pas réévaluée.

[Retour Questions](#)

## 7. Donnez une définition de la logique comptable de la partie double

Chaque écriture comptable donne lieu à une double comptabilisation : l'une au débit d'un compte et l'autre au crédit d'un compte.

[Retour Questions](#)

## 8. Donnez quelques exemples de ressources

Le chiffre d'affaires, les produits financiers, la vente d'un immeuble, une subvention d'investissement, un emprunt souscrit auprès d'un établissement de crédit, une avance reçue d'un client.

[Retour Questions](#)

## 9. Donnez quelques exemples d'emplois

Des achats de marchandises, une note de restaurant, la location de locaux, les salaires, les charges sociales, les impôts, l'acquisition d'un immeuble, une créance accordée à un client.

[Retour Questions](#)

## 10. Donnez une définition de l'amortissement

L'amortissement permet d'une part au bilan, de constater la perte de valeur irréversible d'un élément d'actif et d'autre part au compte de résultat, le coût engendré par l'utilisation des immobilisations (machines, outillages, matériels de transports par exemple).

[Retour Questions](#)

## 11. Donnez une définition des provisions

Il s'agit de la constatation comptable d'une diminution de la valeur d'un actif (provision pour dépréciation) ou d'une augmentation du passif exigible à plus ou moins long terme (provision pour risques et charges). Une provision est précise quant à sa nature mais incertaine quant à sa réalisation, que des événements survenus ou en cours rendent possible à la date d'établissement de la situation.

[Retour Questions](#)

## 12. Donnez des exemples de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif

On peut citer :

- les provisions pour dépréciation des titres de participation ;
- les provisions pour dépréciation des stocks ;
- les provisions pour dépréciation des créances clients ;
- les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

[Retour Questions](#)

### 13. Donnez une définition des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dans les états de synthèse pour rendre compte des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

[Retour Questions](#)

### 14. Donnez des exemples de provisions pour risques et charges

On peut citer :

- les provisions pour litiges ;
- les provisions pour garanties données aux clients ;
- les provisions pour impôt ;
- les provisions pour amendes et pénalités.

[Retour Questions](#)

### 15. Enoncez les propriétés de l'information comptable

Les propriétés de l'information comptable sont :

- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- la comparabilité ;

- la neutralité ;
- l'importance relative ;
- l'exhaustivité ;
- l'image fidèle ;
- l'intelligibilité ;
- le délai de disponibilité ;
- le caractère vérifiable.

[Retour Questions](#)

## 16. Donnez quelques exemples de comptes d'actif

On peut citer :

- le fonds commercial ;
- les terrains ;
- les constructions ;
- le matériel industriel ;
- le matériel de transport ;
- les titres de participation ;
- les stocks ;
- les travaux en-cours ;
- les créances clients ;
- les valeurs mobilières de placement.

[Retour Questions](#)

## 17. Donnez quelques exemples de comptes de passif

On peut citer :

- le capital social ;
- les réserves ;

- le résultat ;
- les subventions d'équipement ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ;
- les dettes fournisseurs ;
- les dettes fiscales ;
- les dettes sociales.

[Retour Questions](#)

### 18. Donnez quelques exemples de comptes de charges

On peut citer :

- les achats de marchandises ;
- les achats de matières premières ;
- les primes d'assurances ;
- les honoraires ;
- les frais de télécommunication ;
- les salaires ;
- les charges sociales ;
- les impôts et taxes ;
- les dotations aux amortissements ;
- les dotations aux provisions ;
- les charges d'intérêts ;
- les charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

[Retour Questions](#)

## 19. Donnez quelques exemples de comptes de produits

On peut citer :

- les ventes de marchandises ;
- la production vendue de biens ;
- la production vendue de services ;
- la production stockée ;
- la production immobilisée ;
- les subventions d'exploitation ;
- les reprises sur provisions ;
- les produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement ;
- les produits financiers de titres de participation ;
- les produits de cessions d'éléments d'actif.

[Retour Questions](#)

## 20. Donnez une définition de l'annexe

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat et lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle, des informations complémentaires doivent être données dans l'annexe.

[Retour Questions](#)

## 21. Précisez les mentions obligatoires de l'annexe

L'annexe aux comptes annuels comprend des informations sur les règles et méthodes comptables retenues pour établir les comptes annuels :

- taux d'amortissement par nature d'immobilisations ;
- méthodes de valorisation des stocks

et inclut également des notes d'information relatives :

- à la variation au cours de l'exercice des immobilisations incorporelles, corporelles et financières ;
- à la variation des capitaux propres ;
- au détail des provisions.

Elle présente également le tableau des échéances des créances et des dettes et précise le montant des engagements hors bilan.

[Retour Questions](#)

## 22. Quels sont les soldes intermédiaires de gestion ?

Les soldes intermédiaires de gestion sont :

- la marge commerciale ;
- la production de l'exercice ;
- la valeur ajoutée ;
- l'excédent brut d'exploitation ;
- le résultat d'exploitation ;
- le résultat courant avant impôt ;
- le résultat exceptionnel ;
- le résultat net comptable ;
- le résultat sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés.

[Retour Questions](#)

### 23. Précisez les modalités de calcul de la marge commerciale

La marge commerciale est égale à la différence entre les ventes de marchandises et le coût d'achat des marchandises vendues.

[Retour Questions](#)

### 24. Précisez les modalités de calcul du coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues est égal aux achats de marchandises + la variation de stock de marchandises (stock initial - stock final).

[Retour Questions](#)

### 25. Précisez les modalités de calcul de la production de l'exercice

La production de l'exercice est égale à :

la production vendue  
+  
la production stockée  
+  
la production immobilisée

[Retour Questions](#)

## 26. Précisez les modalités de calcul de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée est égale à :

La production de l'exercice

+

La marge commerciale

-

Les consommations de l'exercice en provenance de tiers.

[Retour Questions](#)

## 27. Précisez les modalités de calcul des consommations de l'exercice en provenance de tiers

Les consommations de l'exercice en provenance de tiers sont égales :

Aux achats de matières premières et autres approvisionnements

+

La variation de stock des matières premières et autres approvisionnements

+

Les autres achats et charges externes

[Retour Questions](#)

## 28. Précisez les modalités de calcul de l'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est égal :

La valeur ajoutée  
+  
Les subventions d'exploitation  
-  
Les impôts, taxes et versements assimilés  
-  
Les charges de personnel

[Retour Questions](#)

## 29. Précisez les modalités de calcul du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est égal :

L'excédent brut d'exploitation  
+  
Les reprises sur amortissements et provisions d'exploitation  
+  
Les transferts de charges d'exploitation  
+  
Les autres produits d'exploitation  
-  
Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation  
-  
Les autres charges d'exploitation

[Retour Questions](#)

### 30. Précisez les modalités de calcul du résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt est égal :

Au résultat d'exploitation

+

Les quotes-parts de résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

+

Les produits financiers

-

Les quotes-parts de résultat déficitaire sur opérations faites en commun

-

Les charges financières

[Retour Questions](#)

### 31. Précisez les modalités de calcul du résultat net comptable

Le résultat net comptable est égal :

Au résultat courant avant impôt

+

Le résultat exceptionnel

-

La participation des salariés

-

L'impôt sur les bénéfices

[Retour Questions](#)

## **32. Précisez les modalités de calcul du résultat sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés**

Le résultat sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés est égal :

Aux produits de cessions d'éléments d'actif

-

La valeur comptable des éléments cédés

[Retour Questions](#)

## **Bibliographie**

Boussard D., La modélisation comptable en question (s), Economica, 213 p.

Colasse B., Comptabilité générale, Sixième édition, Economica, 443 p.

Degos J.G., Histoire de la comptabilité, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 126 p.

Evraert S., Confiance et comptabilité, Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, sous la direction de B. Colasse, Economica.

Evraert S., Prat dit Hauret C., Comptabilité, Cours, Quatrième édition, Vuibert, 388 p.

Evraert S., Prat dit Hauret C., Comptabilité financière, Exercices et Applications, Vuibert, 293 p.

**Lassègue P., Les conditions de la connaissance et l'image fidèle, in A. Labourdette (ed), Mélanges en l'honneur du Professeur J.G. Mériqot, Economica, pp 83-109.**